MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2021-08-066

L'an deux mille vingt et un le trente août, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphane GRAFF.

Absent : Stéphanie Pernod

Absents excusés : Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

Procurations : Carine DUNAND donne pouvoir à Yann JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 août 2021

N° D2021-08-066 OBJET : CONVENTION SERVITUDE ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul JACCAZ

Exposé : M. JACCAZ expose au Conseil Municipal qu'il convient de conclure des conventions de servitude avec ENEDIS pour permettre le raccordement électrique de nouvelles constructions et qui passent sur des parcelles communales. C'est le cas pour les parcelles suivantes :

Parcelles n° B 1281

Décision : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux conventions de servitude sur ces parcelles.

Amendements : Néant.

Adoption :

Conseillers présents	12
Procurations	02
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Pour Le Maire empêché,
1er Adjoint au Maire
Pierre BESSY

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 02/09/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.